

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2024

QUESTIONS ORALES

Après l'examen des dossiers soumis à l'ordre du jour, le Maire informe le Conseil municipal que le groupe Alternative Fouesnant a, par courriel reçu en Mairie le 20 septembre 2024, adressé une liste de questions, conformément à l'article 2 du règlement intérieur du Conseil municipal.

Le libellé de ces questions et les éléments de réponse sont les suivants :

1/ Mardis de Beg Meil :

Malgré les débordements qui ont pu occasionner de la gêne à certains riverains, nous nous félicitons de la réussite et du maintien des mardis de Beg Meil sur la saison estivale 2024. Les concerts proposés ont amené une animation bienvenue tout au long de l'été.

Pour la prochaine saison, la municipalité envisage-t-elle de mettre en place une politique de prévention à destination des jeunes et des moins jeunes sur les risques de consommations excessives d'alcool et de produits psychotropes ?

De plus, en concertation avec les jeunes, ne serait-il pas envisageable de faciliter la mise en place d'espaces, de lieux qui répondent à leurs demandes ?

Une réunion va être organisée à la demande de la Préfecture prochainement pour traiter la question de la sensibilisation notamment.

Cette question dépasse le périmètre de la commune, sachant que les jeunes viennent de tout le Finistère (report de jeunes venant des communes de Quimperlé, Crozon et Brest). Relève-t-il de la Mairie de mettre en place des lieux en soirée pour répondre à la demande des jeunes ? N'y a-t-il pas, selon vous, davantage une question d'éducation qui relève prioritairement du rôle des parents ? Quant à la mise en place d'espaces, type boîtes de nuit, dédiés aux jeunes n'appartient-elle pas à l'initiative privée ?

Le vieillissement de la population fouesnantaise est une réalité, puisque 40 % de la population a plus de 60 ans.-Malgré les nombreuses constructions sur notre territoire, les effectifs stagnent dans nos écoles.

Le déficit d'enfants dans les crèches et MAM est important. En effet, 66 places en MAM ne sont pas pourvues sur le pays fouesnantais.

Quelle politique du logement comptez-vous mettre en place pour faire venir les jeunes couples sur notre commune ?

⊘ Notre politique d'accès aux logements pour les jeunes familles paie puisque l'école La Garenne vient d'ouvrir une 5ème classe en maternelle, signe que des jeunes couples s'installent sur notre commune. En effet, des programmes comme Maner Ker Elo ou encore les collectifs ou pavillons PSLA des bailleurs sociaux construits récemment (Finistère Habitat, Aiguillon, OPAC que vous trouverez ci-dessous) sont ciblés pour les jeunes.

Par ailleurs, sur certains programmes privés, comme Sainte Anne 2, ce sont aussi de jeunes couples ou familles qui sont accueillis, malgré le fort contentieux qui a failli ne pas leur permettre d'aller au bout de leur projet et qui a eu un réel impact sur leur budget.

Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC de Quimper Cornouaille)

		1 bis	II	III	IV	V
Chemin du Château d'Eau	6		3	3		
Espace Kernévéleck	20	4	9	7		
Espace Ker Vihan	12		6	6		
Résidence de Keryon Vraz	32		4	8	14	6
Résidence de Keryon Vraz	11			5	6	
Descente de Rozambars	18		1	12	5	
Hameau de Parc C'Hastel	10				7	3
Hameau de Parc C'Hastel (à venir)	18			9	9	
8 Espace Kérougué	6			3	3	
2 & 6 Espace Kérougué	12		3	8	1	
ZA de Parc C'Hastel	18			9	9	
Résidence de Kerneing (4 pavillons et 21 logements)	25			21	2	2

BOA Bretagne Ouest Accession (OPAC de Quimper Cornouaille)

Coat Ar Bleizi avec 15 pavillons libres de constructeurs, 5 pavillons PSLA et 4 micro-lots accueillant près de 40 logements, 3 collectifs avec cellules médicales en rez de chaussée.

FINISTERE HABITAT

		1 bis	II	III	IV	V
Ferme de Ker Vihan	15		4	6	5	
Hent Coat Menhir	16			8	7	1
Impasse Armor	17		15	1	1	
Résidence de Boch Logot	1		1			
Résidence de Ker Vihan	20		10	7	3	
Rue de Kernévéleck	11	1	2	6	2	
Rue de l'Odet	7		2	4	1	
Place de l'Eglise	5		4	1		
Résidence de Coat Ar Vorch	39					
Rue Armor (certains en PLSA)	39		12*	23*	4*	

Maner Ker Elo (A venir) : 48 logements + 8 PSLA

Hent Ar Bleizi (A venir) : 11 logements

AIGUILLON CONSTRUCTION

		1 bis	II	III	IV	V
Résidence de Guiriden (17 PMR)	22		14	8		
TOTAL	23					

3/ Avis de recherche Plan Local d'Urbanisme

En 2001, vous lanciez la procédure d'élaboration du PLU. Malgré les alertes de la Préfecture, un avis défavorable du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique, vous adoptiez ce projet. Vous aviez admis à l'époque qu'il était fragile juridiquement. Sans surprise, le 4 décembre 2020, il était annulé par le tribunal administratif de Rennes qui avait bien compris que l'intérêt général était passé au second plan. Depuis à peine une dizaine de réunions se sont déroulés et la commune doit appliquer le règlement national d'urbanisme et reste sous surveillance de la Préfecture. Mais c'est bien le maire qui accorde les permis.

Les mauvaises habitudes n'ont pas changé et des permis sont régulièrement annulés. Les questions sont simples : **quel est l'agenda retenu et à quel moment pensez-vous valider ce nouveau PLU ?**

Vous faudra-t-il un mandat de plus pour finaliser le PLU ?

➤ Nous vous avons informés en avril dernier qu'une consultation était en cours pour la recherche d'un nouveau candidat pour nous accompagner dans l'élaboration du PLU, suite à la liquidation du cabinet Futur Proche.

Par ailleurs, nous vous rappelons que nous avons eu une cyberattaque en début d'année et que le recrutement du nouveau cabinet faisait l'objet d'une consultation dont le montant, supérieur au seuil des 40 000 €, nous impose des délais qui doivent être observés dans le respect de la réglementation du code des marchés publics.

Aujourd'hui c'est chose faite car le cabinet Territoires Plus a été retenu et un agenda sera très vite proposé à la commission PLU. Le PLU est dépendant des études du SCOT de l'Odet et du PLH et plus globalement du calcul lié au ZAN pour lequel nous avons besoin d'éléments relatifs à la consommation foncière et à la production de logements. Cependant, le PLU devrait être arrêté au début du printemps 2025.

4/ Carrefour dangereux

Nous avons été alertés sur la dangerosité de l'intersection de la route de Beg-Meil avec celle du Quinquis.

Des témoignages évoquent un report de trafic sur Hent Lesvern pour éviter ce passage.
Avez-vous connaissance de ce problème ?

Envisagez-vous des solutions pour le résoudre ?

☒ *Nous n'avons pas noté de report sur Hent Lesvern et nous n'avons pas connaissance du problème. Par ailleurs, le carrefour que vous évoquez est situé sur une voie départementale.*

5/ Parcelles K 254, hent Kerbloc'h et K 593 hent Kerler

La commune a mis pendant des années ces parcelles à disposition des gens du voyage alors qu'elles sont naturelles ou agricoles. Aucune convention à titre gratuit n'a cependant été présentée au conseil municipal.

De plus, l'aire d'accueil des gens du voyage pourtant obligatoire n'est toujours pas à l'ordre du jour.

Nous avons été informés par le président d'une association de défense de l'environnement qu'un courrier avait adressé au maire de Fouesnant et au président de la CCPF car des citernes enterrées avaient été mises en place, n'étaient pas régulièrement vidangées et que l'hiver, sous l'eau, elles se déversaient. Ces terrains étant à proximité de la Mer Blanche, classée insalubre depuis de nombreuses années, on peut s'interroger sur l'inaction de la mairie et le non-respect du règlement des assainissements non collectifs.

Quelles solutions envisagez-vous pour régler cette illégalité ?

☒ *La cuve va être prochainement retirée du terrain de Kerloc'h.*

Autres terrains → cuves vidangées.

6/ Qualité des eaux de baignade

Lors du dernier conseil municipal du 25 juin 2024, vous aviez indiqué que la plage du Cap Coz n'avait jamais été fermée. Beaucoup de sarcasmes et d'ironie. Pourtant, vous aviez pris un arrêté le 16 août 2022 pour risque sanitaire.

Le 10 juillet 2024, vous avez pris un nouvel arrêté interdisant la baignade, en plein été. Nous ne pouvons que constater les conséquences de la vétusté de certains réseaux. Le dernier rapport du délégataire montre une fois de plus que les entrées parasites sont encore trop nombreuses et pèsent sur le budget de fonctionnement. Le schéma directeur de l'assainissement n'est toujours pas finalisé. Il s'agit aujourd'hui d'une compétence communautaire.

Avant 2020, c'était le maire de la commune de Fouesnant qui devait le mettre en place.
Pourquoi cette obligation n'a pas été réalisée ?

➤ *Merci de vous adresser au Président de la CCPF.*

7/ Surfréquentation des Glénan

De nombreuses communes ont pris conscience de l'impact environnemental du tourisme de masse et l'Archipel des Glénan en est l'exemple criant. Cet été, les vedettes de l'Odet ont été prises en flagrant délit de manœuvres surprenantes à proximité de Guiriden qui consistaient à poser la proue sur la plage. Certainement une nouvelle attraction pour touristes.

Aucune réaction de votre part.

La semaine dernière, vous inauguriezin grande pompe, la rénovation de Fort Cigogne, qui devrait attirer encore plus de monde. Mais vous n'y voyez aucun inconvénient. Les vedettes de l'Odet ont investi dans de nouveaux bateaux et sur l'Archipel c'est un va-et-vient constant au milieu de la chambre. L'impact sur la flore et la faune sous-marines est indéniable.

Pensez-vous étudier la possibilité de limiter cette fréquentation et par quels moyens ?

➤ *Lorsque nous avons appris ces manœuvres de la part d'un capitaine en particulier, nous avons immédiatement réagi par un appel téléphonique à la compagnie des Vedettes de l'Odet suivi un courrier. La compagnie nous a répondu qu'il s'agissait d'une initiative individuelle et que des mesures avaient été prises à son encontre.*

Les Vedettes de l'Odet ont investi dans un bateau à fond plat en 2018, le seul capable de beacher à Fort Cigogne ainsi que sur 3 autres îles pour l'école de voile Les Glénans.

Je vous rappelle qu'une étude est en cours et est pilotée par le Préfet du Finistère et le Préfet maritime concernant l'extension de la réserve naturelle des Glénan.

En mars 2017, la délibération portait sur un budget de 3.6 millions pour la rénovation de Fort Cigogne. La commune s'engageait à hauteur de 10%.

Ce fort est une propriété de l'Etat et est utilisé à des fins privées par une association dont le siège est dans le XVI arrondissement de Paris. La commune a donc fait le choix de financer des travaux sur un lieu qui ne lui appartenait pas.

Lors de l'inauguration, il a été indiqué que le bâti n'avait pas été entretenu, ce qui fait que la facture est d'autant plus salée.

Vous avez indiqué que l'association continuerait à occuper les lieux et qu'ils pourraient être ouverts **aux entreprises**, voir aux Fouesnantais. Cela interpelle.

Au final, nous vous demandons quel est le coût total pris en charge par la commune et quels sont les coûts annexes (barge mis à disposition, personnel, ...)?

⊗ Aujourd'hui le chantier vient de se terminer. Le financement du solde restant est en cours et nous n'avons pas d'autres éléments à vous donner pour le moment.

9/ Mouillages sauvages

Nous avons été alertés sur des mouillages sauvages sous les yeux de la capitainerie et notamment face à la plage des oiseaux. Cette situation n'est pas nouvelle.

Ces chaînes ont un impact sur le milieu mais surtout les propriétaires se soustraient à la taxe qui permet le bon fonctionnement des ports.

Comment expliquez-vous qu'aucune mesure n'ait été prise ?

⊗ Nous ne sommes pas informés de ces faits. Pourriez-vous me donner les éléments portés à votre connaissance afin que nous puissions intervenir ?

10/ Rupture de canalisation d'alimentation en eau sur des communes de la CCPF

Début juillet des communes de la CCPF, hors Riviera Bretonne, ont subi les conséquences d'une rupture durable des canalisations d'alimentation en eau. Certains usagers ont dû patienter plusieurs semaines sans eau potable au robinet !

Nous souhaiterions savoir si la commune de Fouesnant, non impactée, a fait preuve de solidarité en proposant l'accès aux sanitaires (douches) des infrastructures communales ?

⊗ Merci de vous adresser à la CCPF car les douches que vous évoquez sur le territoire de la commune sont communautaires.